ING. - 4

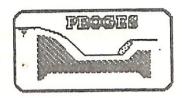
# REPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTERE DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE

MINISTERE DELEGUE CHARGE DE L'HYDRAULIQUE

DIRECTION DU GENIE RURAL ET DE L'HYDRAULIQUE

PROJET DE GESTION DE L'EAU DANS LA ZONE SUD (PROGES)



AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE

CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES
(C. P. T.)

VALLEE DE MAYOR

Novembre 1991



nancement : USAID

LOUIS BERGER International, Inc.



# TABLE DES MATIERES

APHRE 1 - GENERALITES	
1. 1 OBJET DU MARCHE	
1.2 FXECUTION DES TRAVAUX	
•	
APITRE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES	3
2.1 COMPOSANTES DE L'AMENAGEMENT	3
2.2 CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES	4
2.2.1 Digues	4
2.2.2 Evacuateurs de crue (ouvrages d'art en B.A.)	4
2.2.3 Déversoirs	5
2.2.4 Ouvrages annexes	6
2.3 DESCRIPTION DES TRAVAUX	
APITRE 3 - SPECIFICATION DES MATERIAUX	9
3.1 -ORIGINE	0
3.2 MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES REMBLAIS	9
3.3 \GREGATS	10
3.4 CIMENTS	11
3.5 EAUX	11
3.5 1 Eaux de gâchage	11
3.5 2 Eaux pour matériaux de remblai	10
3.6 YCIER A BETON	
3.7 (OFFRAGES	
3.8 BOIS	
APITRE 4 MODE D'ENECUTION DES TRAVAUX	
4 LB VEARDAGE DES MARIGOTS	15
4.2 MISE EN PLACE DES REMBLAIS	15
4.3 BETONNAGE	16

APITRE	5 - DEFINITION DES PRIX	17
5.1 TE	ERRASSEMENTS	1
	Prix 1.0 Piquet d'implantations	
	Prix 1.1 Débroussaillage et nettoyage	17
	Prix 1.2 1 Décapage	17
	Prix 1.2 2 Excavation	17
	Prix 1.3 1 Remblais en terre	17
	Prix 1.3 2 Remblais en latérite	18
	Prix 1.3 3 Remblais en argile	18
	Prix 1.3 4 Remblais en pierres	18
	Prix 1.4 Compactage	19
	Prix 1.5 Consolidation des parois	19
	Prix 1.6 1 Maçonnerie en agglos d'argile	10
	Prix 1.6 2 Enduit sur grillage	19
	Prix 1.7 Fourniture d'eau d'arrosage	19
5.2 GE	ENIE CIVIL	20
	Prix 2.1 Fouille d'ouvrage	20
	Prix 2.2 1 Remblais en terre	20
	Prix 2.2 2 Remblais en pierre	20
	Prix 2.3 Piquet d'implantations	21
	Prix 2.4 Démolition	21
	Prix 2.5 Béton de propreté	21

ANNEXÈ I : BORDEREAUX ESTIMATIFS DES QUANTITES

ANNEXE 2 : CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

#### CHAPITRE 1 - GENERALITES

## 1 OBJET DU MARCHE

projet a pour objet la réalisation des travaux dans le cadre des aménagements hydro-agricoles s vallées de Mayor en Casamance conformément au contrat entre Louis Berger International, ac. / USAID et à l'accord de subvention entre le Sénégal et l'USAID.

les travaux sont constitués d'une partie à réaliser à l'entreprise et d'une autre partie exécutée en ny estissement humain par les paysans.

# Les travaux à réaliser comprennent :

- chantier N°1: Retenue de Barandama

- chantier N°2 Barrage anti sel de Kandialon- Sedeck

- chantier N°3 : Digue de rétention Mayor-Kandialon

- chantier N°4: Digue anti-sel Mayor-Kandialon

- Chantier N°5 Diguettes en courbes de niveau à Mayor

Ces travaux seront exécutés conformément aux stipulations du cahier des prescriptions techniques et des instructions de l'Ingénieur en cours d'exécution.

On entend par Ingénieur, la Direction du Projet de Gestion de l'Eau dans la zone Sud (PROGES) représentée par le Chef d'Equipe d'Assistance Technique de Louis Berger International, Inc. et le Directeur national du PROGES, ou leurs délégués respectifs.

# 1.2 EXECUTION DES TRAVAUX

L'Entrepreneur est responsable de ses installations de chantier. Le matériel nécessaire à l'exécution des travaux sera conduit, entretenu, réparé et remis en état par l'Entrepreneur et à ses frais.

L'Entrepreneur devra, lors de sa soumission, donner la liste complète du matériel qu'il compte utiliser sur le chantier, avec toutes les spécifications utiles. Cette liste n'est pas limitative et l'Entrepreneur ne pourra pas faire de réclamation si, en cours de travaux, il est amené à modifier ou compléter ce matériel à la demande du Directeur des travaux.

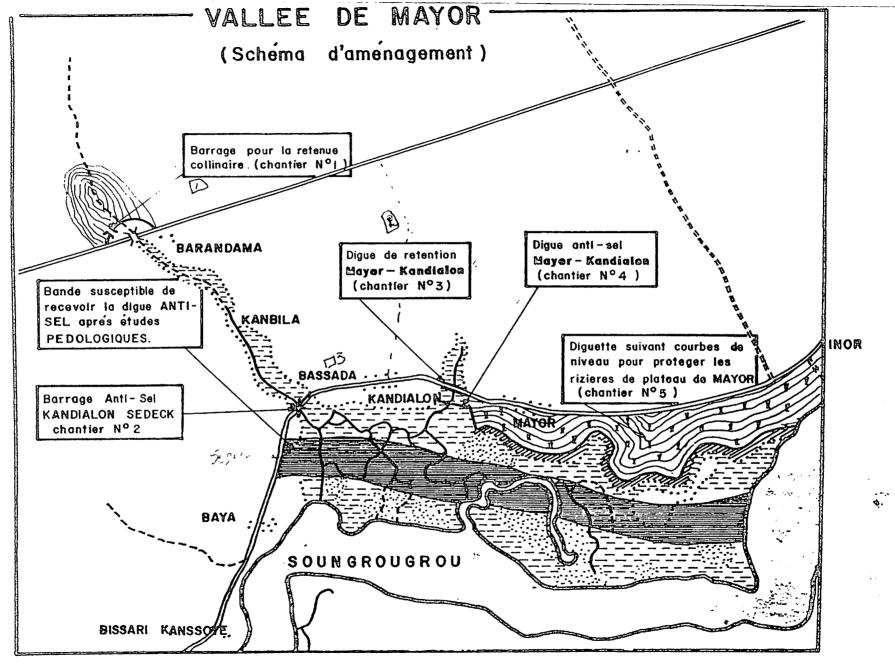
Il devra remettre dans sa soumission une proposition de calendrier d'exécution des travaux.

Les travaux devront obligatoirement être entrepris et réalisés durant la saison sèche. La durée totale des travaux ne devra pas excéder trois mois et demi. Un calendrier prévisionnel des travaux est donné à l'annexe 2 de ce CPT à titre d'information.

La réception provisoire des travaux ne pourra se faire que sur la totalité du chantier en fin des travaux.

La réception définitive interviendra une année après la réception provisoire.

D'une façon générale, l'Entrepreneur devra réaliser ses travaux de façon à assurer la sécurité de son personnel sur le site.



ECHELLE = 1/50.000

#### CHAPITRE 2 - DESCRIPTION DES OUVRAGES

#### 1 COMPOSANTES DE L'AMENAGEMENT

aménagement de la vallée de Mayor comprendra : ( voir schéma d'aménagement )

En amont de la RN 4, à hauteur du village de Barandama, une digue permettant de stocker de l'eau (eau de la pluie directe et de ruissellement) associée à un déversoir pouvant évacuer les crues. Le lit mineur du Bolong constituera le drain principal.

Une digue anti-sel dont le support est l'actuelle piste Kandialon-Sedeck, équipée d'un ouvrage à passage busé et d'un déversoir en forme de "bec de canard". La cote maximum en crete de la digue est de +0.67 m, hauteur 0,80 m, largeur en crête 3,00 m, pente des talus 1:2. longueur +40 m.

Une digue de rétention dont le support est l'actuelle digue-piste Mayor-Kandialon, équipée d'un con rage à radier submersible avec déversoir incliné. La cote maximum en crête de la digue est de +1.65 m. hauteur 0.80 m, largeur en crête 3,00 m, pente des talus 1:2, longueur 540 m.

Une digue anti-sel située en aval de l'actuelle piste Mayor- Kandialon, équipée de deux ouvrages à radiers submersibles avec deux déversoirs inclinés (un par ouvrage). La cote maximum en crête de la digue est de +1,16 m, hauteur 0,80 m, largeur en crête 1,00 m, pente des talus 1:2, longueur 400 m.

Des diguettes suivant courbes de niveau en bordure de la plaine protégeant les rizières de plateau du village de Mayor. La hauteur d'une diguette est de 0,30 m, largeur en crête 0,50 m, pente des talus 1:1, longueur 1000 m. Chaque diguette est équipée de plusieurs déversoirs.

Le schéma sera complété par des canaux de raccordement au thalweg principal situés en amont et n aval des ouvrages évacuateurs.

Leur construction nécessite l'ouverture de plusieurs chantiers au niveau de la vallée qui seront lénommés comme suit dans la suite de ce dossier :

Chantier n° I:

Retenue collinaire de Barandama

Chantier n° II:

Digue anti-sel Kandialon-Sedeck

Chantier n° III:

Digue de rétention Mayor-Kandialon

Chantier n° IV:

Digue anti-sel Mayor-Kandialon (située en aval de la digue de

rétention Mayor- Kandialon)

Chantier n° V:

Diguettes suivant les courbes de niveau (zone située entre le

village de Mayor et la grande plaine)

## CARACTERISTIQUES DES OUVRAGES

#### .1 Digues

書屋・

Les caractéristiques des digues projetées sont :

$ \begin{array}{c ccccccccccccccccccccccccccccccccccc$	Phantier	Cote moyenne de crête	Cote T.N.	Hauteur (m)	Largeur de crête (m)	Pente talus	Longueur (m)
(III) + 1.65 + 0.85 0,80 3,00 1:2 540 $(IV)$ + 1.16 + 0.36 0,80 1,00 1:2 400	E.	+ 4.00	+ 1.99	2,01	2,20	1:2	172
ry + 1.16 + 0.36 0,80 1,00 1:2 400	II	+ 0.67	- 0.13	0,80	3,00	1:2	440
	H	+ 1.65	+ 0.85	0,80	3,00	1:2	540
v - 0,30 0,50 1:1 1000	r <b>ý</b>	+ 1.16	+ 0.36	0,80	1,00	1:2	400
	$\mathbf{v}^{'}$	-	•	0,30	0,50	1:1	1000

# 2.2.2 Evacuateurs de crue (ouvrages d'art en B.A.)

Chaque digue est associée à un ou deux évacuateurs de crue suivant la morphologie du terrain.

#### L'évacuateur sera

Soit un passage busé de un à quatre rangées de buses carrées de 0,80 m de côté intérieur, 0.10 m d'épaisseur équipé de déversoir.

Soit un radier submersible équipé d'un déversoir

Soit un déversoir

# e d'évacuateur préconisé par chantier

ANTIERS	PASSAGE A 3 RANGEES DE BUSES	RADIER SUBMERSIBLE	DEVERSOIR
			X
	X		
		X	
		X	
			X

de Calage du radier des évacuateurs

hantier	1	П	Ш	IV	V
ote main aturel	+2.50	-0,13	+0,85	+0,36	-
rote	+2.00	-0.63	+0,35	-0,14	-

Les cotes des chantiers II, III et IV sont rattachées à l'IGN. Les cotes du chantier I (Barandama)

sont relatives.

radier

# 2.2.3 Déversoirs

# Calage des déversoirs

CHANTIERS	COTE DE CRETE	COTE TERRAIN NATUREL	COTE THALWEG	COTE FONDATION
I	+ 3.50	+ 2,46	+ 1,99	+ 1,96
П	+ 0.27	- 0,13	- 0,63	- 1,13
III	+ 1.35	+ 0,85	+ 0,35	- 0,15
IV.	+ 0.86	+ 0,36	- 0,14	- 0,64
V	-	-	-	-

ongueur des déversoirs

HANTIERS	DEBIT EVACUE (m <sup>3</sup> /s)	LONGUEUR (m)
į,	3,34	11,5
מ	6,28	21,6
m m	3,65	12,5
ry ry	4,43	15,2
. 1	_	_

# 2.2.4 Ouvrages annexes

Canaux de Raccordement

# Localisation

De part et d'autre (côté amont et aval) de chaque évacuateur

# Dimensions

forme trapézoïdale, longueur = 50 m et largeur de base = 0,50 m,

largeur en gueule = 1,50 m, profondeur = 0,50 m, pente talus = 1:1

#### DESCRIPTION DES TRAVAUX

etenue de Barandama

Construction d'une digue de +4,00 m de cote de crête, largeur en crête 2,20 m, pente des talus 1:2, longueur 172 m

Construction d'un évacuateur de surface d'une largeur de 2,00 m, associé à un déversoir en forme de "bec de canard" long de 11,50 m, cote de crête 3,50 m

Réhabilitation de 50 m de voie d'accès.

ngue anti-sel Kandialon-Sedeck

Reprofilage et rehaussement digue existante d'une hauteur de 0,08 m à 0,80 m

Construction à hauteur du profil en travers P'6 (voir pl. n) d'un passage busé de trois rangées (buse carrée de 0,80 m intérieur)

Creusement de canaux de raccordement de 100 m de long (50 m en amont et 50 m en aval de l'évacuateur)

Réhabilitation de 100 m de tronçon de voie d'accès aux chantiers et carrières. .

## igue de retenue Mayor-Kandialon

Démolition de deux ponceaux à un passage chacun

Construction d'un ouvrage à radier submersible équipé de déversoir incliné

Creusement de canaux de raccordement de 100 m (50 m en amont et 50 m en aval de l'évacuateur)

Réhabilitation de 100 m de tronçon de voie d'accès

Construction d'une digue arasée à la cote de crête + 1,65 m, hauteur 0,80 m, pente talus 1:2, longueur 540 m

Digue anti-sel Kandialon-Mayor

Construction d'une digue arasée à la cote + 1,16 m, hauteur 0,80 m, largeur en crête 1,00 m, pente talus 1:2, longueur 400 m

Construction à hauteur de  $P_{12}$  et  $P_{15}$  de deux radiers submersibles équipés de déversoirs (un radier par profil)

Creusement de canaux de raccordement de 200 m de long (100 m par ouvrage : 50 m en amont et 50 m en aval)

Diguettes suivant courbes de niveau

Construction de diguettes en bordure du village de Mayor de 0,30 m de hauteur, 0,50 m de large, 1:1 de pente de talus et de 1000 m de long. Etant donné la dénivelée du terrain on se propose de construire cinq diguettes de mêmes caractéristiques.

Construction de tronçons de voie d'accès de 50 m

## CHAPITRE 3 - SPECIFICATION DES MATERIAUX

#### 3.1 -ORIGINE ET QUALITE DES MATERIAUX

Les matériaux nécessaires à la construction de toutes parties d'ouvrages ne pourront être utilisés qu'après agrément par l'Ingénieur. Tous les matériaux et fournitures utilisées pour les travaux seront neufs, sans traces d'usure, de première qualité et de la meilleure fabrication. Tous les travaux de façonnage et d'assemblage relatifs aux fournitures devront être exécutés suivant les meilleures règles de l'art.

L'Ingénieur pourra interdire l'emploi de matériaux jugés par lui inadéquats au moment de la livraison, même si son origine en a été fixée ou agréée par lui, sans que l'Entrepreneur ne puisse en faire un motif de réclamation.

Tous les matériaux utilisés dans les terrassements et les ouvrages en béton proviendront de carrières et lieux d'emprunts agrées par l'Ingénieur. L'Entrepreneur fera son affaire à ses frais de toutes les redevances nécessaires pour obtenir les autorisations d'exploitations ou d'achat.

L'Ingénieur pourra faire effectuer tous les essais qu'il estimerait nécessaires pour vérifier la conformité et la qualité des matériaux.

Les matériaux refusés seront immédiatement retirés du chantier.

#### 3.2 MATERIAUX DE CONSTRUCTION DES REMBLAIS

Les matériaux pour construction de remblais pour digue, piste ou remblai de fouille proviendront les zones d'emprunt agréées par l'Ingénieur. l'Ingénieur proposera des zones d'emprunts à Entrepreneur. Dans la mesure du possible, celles-ci seront situées au voisinage du lieu de mise n oeuvre.

Entrepreneur sera chargé des négociations avec le ou les propriétaires des zones d'emprunt et acquittera de tous les paiements éventuellement requis pour le prélèvement des matériaux.

Le matériel à mettre en oeuvre devra satisfaire aux conditions suivantes :

- 1. Dimension maximale: 5 cm
- 2. Proportion d'éléments inférieurs à 0,1 mm compris entre 20% et 70%
- 3. Equivalent de sable inférieur à 40
- 4. Indice de plasticité (IP) : entre 8 et 20
- 5. Contenu en matière organique: maximum 2%
- 6. Perméabilité inférieure à 10-5 cm/s
- 7. Teneur en eau: La teneur en eau sera fonction des résultat des essais Proctor. Elle pourra varier de -1% à 3% par rapport à l'optimum obtenu lors des essais.

D'autres critères pourront être défini par l'Ingénieur après réalisation de tests de laboratoire ou d'essais in situ fait par l'Entrepreneur avec l'agrément de l'Ingénieur.

L'Entrepreneur tiendra compte dans son organisation de chantier du fait que le compactage des remblais de digue sera effectué gratuitement par les populations locales.

Les recharges d'amélioration des conditions de fondation dans les terrains argileux ou vaseux seront effectuées en matériaux sableux ayant reçu l'agrément de l'Ingénieur.

## 3.3 AGREGATS POUR MORTIERS ET BETON

Les agrégats pour mortier et ciment devront satisfaire les clauses suivantes:

# Agrégats fins (sable)

- Granulométrie comprise entre 0.2 et 5 mm
- Passant au tamis de 0,075 mm inférieur à 5%
- exempt de toute terre, matière organique, limon et argile
- Equivalent de sable > 70

# A grégats grossiers (gravillons et pierres)

- es agrégats pierreux devront être durs, denses, stables, exempts de gangues fragile ou terreuse t purgés de débris végétaux. Leur pourcentage d'usure Los Angeles sera au plus égal à 35%.
- es matériaux latéritiques ne seront pas acceptés sauf pour les bétons de propreté, classe 200.
- es installations de concassage, criblage, lavage, s'il y a lieu et d'une manière générale, devront tre soumise à l'agrément de l'Administration.

#### 4 CIMENTS ET ADJUVANTS

- D'une façon générale, le ciment à utiliser pour les bétons et mortiers sera de type PORTLAND, ASTM type II (ASTM C150) ou AFNOR P.15.302
- e ciment sera emmagasiné dans des silos ou magasins secs, clos et bien ventilés. Il sera protégé a soleil et de l'humidité.
- l'approvisionnement se fera de façon à garantir la marche du chantier pendant au moins un mois.
- haque livraison sera entreposée séparément dans le ou les locaux et comportera de façon claire indication de la date d'arrivée sur site.
- e ciment sera utilisé suivant leur ordre chronologique d'arrivée sur le site.
- ous les adjuvants (retardateur de prise, plastifiant, hydrofuge) du mortier ou béton que Entrepreneur se propose d'utiliser devront recevoir l'agrément de l'Ingénieur.

#### 5 EAUX

5 1 Eaux de gâchage

s eaux employées pour le gâchage et la cure des bétons et mortiers devront recevoir l'agrément l'Ingénieur. Elles devront satisfaire aux conditions suivantes:

atières solides en suspension inférieures à 2 grammes par litre,

natières organiques inférieures à 2 gr/litre,

els dissous inférieurs à 6 gr/litres,

出 compris entre 6 et 8 -

icarbonate alcalin (en CO3H) inférieur à 400 mg/litre

्रीर्विद्राह ( en SO $_3$  ) inférieur à 400 mg / litre

els dissous inférieurs à 6 g / litre

s analyses pourront être demandées par l'Ingénieur en cas de variation présumée de la qualité écifiée.

## 5 2 Eaux pour matériaux de remblai

s eaux utilisées pour les matériaux de remblai proviendront de préférence des forages situés aux virons immédiats des sites de construction ou de tout autre endroit agréé par l'Ingénieur.

# ACIER A BETON

; aciers à béton seront d'un type et d'une nuance agrées par l'Ingénieur. Ce sont :

s barres à haute adhérence de type "TOR" ou similaire,

es treillis soudés ou ligaturés.

es fils de ligature en fer souple ou acier doux recuit.

armatures seront exemptes de fentes, criques, stries, soufflures et autres défauts judiciables à leur résistance. Leur surface ne devra pas présenter d'aspérités susceptibles de sser les ouvriers. Les armatures seront entreposées par diamètre et étiquetées de façon à éviter tout mélange de diamètres différents.

L'aire de stockage sera propre et aménagé de telle façon que les barres ne soient pas en contact direct avec le sol.

#### 3.7 COFFRAGES

Les bois utilisés pour les coffrages seront secs (moins de 15% d'humidité), sains, exempts de fente et cassures. Ils ne seront ni gauches ni voilés et leurs arètes seront vives et rectilignes.

Les coffrages seront rigides, indéformables et parfaitement étanches. Il seront réalisés de telle sorte que le décoffrage des poteaux, murs, joues de poutres, puisse s'effectuer avec celui des radiers, hourdis et fonds de poutres. Les panneaux seront exécutés avec des planches de 24 à 30 mm d'épaisseur.

Pour les bétons en élévation restants brut de décoffrage, les bois seront blanchis et arrosés ou huilés avant bétonnage. Les contre-plaqués utilisés seront de qualité "contre-plaqués marins".

Les angles vifs de poteaux, poutres, etc... seront chanfreinés au moyen d'un linteau de 2 à 5 cm de large, cloué dans le coffrage.

Les coffrages métalliques ne devront pas être oxydés : leurs surfaces seront planes; leurs aidisseurs, parfaitement rectilignes, feront corps avec le panneau; leur assemblage sera jointif et tanche.

près autorisation de l'Ingénieur, pourront être employés les matériaux suivants: contre-plaqués revêtus de matière plastique,

panneaux de fibre de bois durcie,

alliages legers à base d'aluminium protégés par une couche de caoutchouc ou un enduit huileux.

#### 8 BOIS

es bois utilisés dans les ouvrages définitifs devront être sains et exempts de tout défaut publie d'affecter leur longévité et leur résistance.

en ront être secs et imprégnés d'un produit fongicide et insecticide. Ce produit devra, en culier. être efficace contre l'attaque des termites. Le produit proposé par l'Entrepreneur sera is à l'agrément préalable de l'Ingénieur.

plication du produit se fera par trempage. Après assemblage et mise en place des bois, repreneur procèdera aux retouches nécessaires de façon à imprégner les surfaces mises à nu purs du travail.

## CHAPITRE 4-MODE D'EXECUTION DES TRAVAUX

#### 1 BATARDAGE DES MARIGOTS

Entrepreneur prendra toutes les dispositions pour exécuter les digues à sec. Au besoin, il disera des batardeaux en terre et assèchera par pompage la zone du travail aussi longtemps que cessaire.

Entrepreneur gardera l'entière responsabilité des moyens techniques qu'il utilisera et tiendra impte des variations de plan d'eau et des risques de crue ou submersion.

Entrepreneur soumettra pour approbation à l'Ingénieur, avant début des travaux, les plans, némas et notes justifiant les dispositions qu'il compte adopter pour réaliser les ouvrages dans de nnes conditions.

rrêt du pompage ne sera autorisé qu'après achèvement complet du radier et de ses parafouilles si que des bajoyers, seuil, mur en ailes et en retour.

# MISE EN PLACE DES REMBLAIS

a surface d'une couche de remblai en place est trop sèche ou lisse pour adhérer correctement au iblai à mettre en oeuvre, celle-ci sera humidifiée et/ou scarifiée de façon satisfaisante avant le ot du matériau. Ceci est également valable pour le sol en place obtenu après le décapage.

matériau à compacter sera déposé en couche horizontale n'excédant pas 15 cm après ipaction. La distribution du matériau se fera de façon à obtenir un remblai homogène, sans hes ou imperfections et de manière à obtenir le plus haut degré de compaction, imperméabilité abilité.

Avant de commencer la compaction, l'Entrepreneur s'assurera que la teneur en eau du matériau à compacter respecte les valeurs spécifiées par l'Ingénieur et, au besoin, effectuera les corrections nécessaires.

#### 4.3. BETONNAGE

Le béton sera acheminé vers les ouvrages rapidement par des moyens qui l'amèneront aussi directement que possible au point de bétonnage. La méthode de transport choisie devra éviter toute ségrégation ou perte de constituants.

Le béton sera coulé avant sa prise initiale et au plus tard trente minutes après l'introduction de l'eau dans la gâchée. Tout béton avant amorcé un commencement de prise au moment de la mise en oeuvre sera rejeté.

L'Entrepreneur enregistrera sur un livre destiné à cet effet les date et heures de mixage et mise en place, les conditions météorologiques, les quantités et les additifs utilisés.

Les attaches d'armatures seront vérifiées avant le coulage du béton et les éventuels corps étrangers présents dans les coffrages (feuilles, paille, ...) seront enlevés. Avant de couler le béton, les surfaces intérieures des coffrages seront traitées avec un produit l'empêchant d'adhérer au béton. Une fois le béton coulé, les armatures ne pourront en aucun cas être déplacées.

Toutes les précautions seront prises pour éviter le délayage ou l'érosion par la pluie ou par écoulement d'eau.

Afin d'éviter une dessication prématurée du béton, tous les parements et surfaces de reprise seront maintenus humides dès la fin de la prise ou dès le décoffrage et ce pendant au moins 15 jours ou, pour les surfaces de reprise, jusqu'à la mise en place de la couche suivante.

Foutes precautions seront prises pour éviter l'application des charges sur le béton avant qu'il n'ait suffisamment sursis.

À la fin du bétonnage, les trous d'ancrage des boulons de coffrages seront soigneusement remplis le mortier et nettoyes en surface. Si des armatures doivent traverser le coffrage, on assurera des pints étanches autour de chaque barre.

#### CHAPITRE 5 - DEFINITION DES PRIX

#### 5.1 TERRASSEMENTS

## Prix 1.0 Piquet d'implantations

Fournis gratuitement par les populations.

## Prix 1.1 Débroussaillage et nettoyage

Réalisés gratuitement par les populations

#### Prix 1.2 1 Décapage

Le Prix 1.2 I rémunère les opérations de décapage sur 40 cm pour digue et décapage des ronçons de voies d'accès sur 20 cm. Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, es outils. la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### Prix 1.2 2 Excavation

Le Prix 1.2 I rémunère les opérations de fouille pour noyau d'étanchéité et déblais pour canaux eliant les ouvrages au thalweg. Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues ar les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution.

a rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, soutils, la main d'oeuvre et toute sujétion.

'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### rix 1.3 1 Remblais en terre

le Prix 1 3 1 rémunère les opérations de chargement sur camions du matériau sélectionné, le unsport sur le lieu de mise en place et le déchargement en couche de 15 à 20 cm pour la infection des digues.

es quantites à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites ssinées sur les plans d'exécution.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, es outils. la main d'oeuvre et toute sujétion. La mise en place et le compactage du matériau ne sont pas rétribués par ce prix et seront effectués par les populations.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### Prix 1.3 2 Remblais en latérite

- Le Prix 1.3.2 rémunère les opérations de chargement sur camions du matériau sélectionné, le ransport sur le lieu de mise en place et le déchargement en couche de 15 à 20 cm sur les digues ou es tronçons de voies d'accès à réfectionner.
- Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites lessinées sur les plans d'exécution.
- a rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, es outils. la main d'oeuvre et toute sujétion. La mise en place du matériau n'est pas rétribuée par e prix et sera effectuée par les populations.

'unité de mesure est le mètre cube (m3)

## rix 1.3 3 Remblais en argile

- Prix 1.3.3 rémunère les opérations de chargement sur camions du matériau sélectionné, le insport sur le lieu de mise en place et le déchargement sur le site pour la confection du noyau étanchéité des digues.
- es quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites ssinées sur les plans d'exécution.
- rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, outils. la main d'oeuvre et toute sujétion. La mise en place du matériau n'est pas rétribuée par prix et sera effectuée par les populations.

mité de mesure est le mètre cube (m3)

# x 1.3 4 Remblais en pierres

Prix 1.3.4 rémunère les opérations de chargement sur camions du matériau sélectionné, le isport sur le lieu de mise en place et le déchargement sur le site pour la confection des

protections avals des parements de digue. Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, les outils. la main d'oeuvre et toute sujétion. Le ramassage et la mise en place des pierres ne sont pas rétribués par ce prix et seront effectués par les populations.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

Prix 1.4 Compactage

Réalisés gratuitement par les populations

Prix 1.5 Consolidation des parois

Réalisés gratuitement par les populations

Prix 1.6 1 Maçonnerie en agglos d'argile

Réalisés gratuitement par les populations

Prix 1.6 2 Enduit sur grillage

Le Prix 1.6 2 rémunère les opérations de confection et mise en place d'un enduit de ciment sur nur en agglos d'argile pour coupure étanche sous digue. L'enduit de 2,5 cm d'épaisseur sera incré sur un treillis de type poulailler. Un hydrofuge sera utilisé dans la préparation du mortier. Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites lessinées sur les plans d'exécution.

a rémunération de ce travail comprend la fourniture de tous les matériaux nécessaires, les outils, main d'oeuvre et toute sujétion.

'unité de mesure est le mètre carré (m2)

# rix 1.7 Fourniture d'eau d'arrosage

e Prix 1.7 rémunère les opérations de pompage, transport et épandage d'eau sur matériau de mblai à compacter.

es quantités à prendre en compte pour paiement seront supportées par un état récapitulatif du ombre de camions utilisés contresigné par l'Ingénieur.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tous les équipements de pompage, transport et épandage nécessaires, la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### 5.2 GENIE CIVIL

#### Prix 2.1 Fouille d'ouvrage

Le Prix 2.1 rémunère les opérations de déblai, chargement sur camions, transport et déchargement des matériaux obtenus par excavations des fouilles d'ouvrages.

Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution et 50 cm par rapports aux plans verticaux des ouvrages.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, les outils. la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### Prix 2.2 1 Remblais en terre

Le Prix 2.2.1 rémunère les opérations de chargement sur camions, le transport ,le déchargement , la mise en place et le compactage du matériau de remblai pour les fouilles d'ouvrage et les raccordement aux digues ou terrain naturel.

Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution pour les raccordement et par les lignes et limites des plans plus 50 cm par rapports aux plans verticaux pour les ouvrages.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, les outils, la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

# Prix 2.2 2 Remblais en pierre

Le Prix 2.2.2 rémunère les opérations de chargement sur camions du matériau sélectionné, le ransport sur le fieu de mise en place et le déchargement sur le site pour les protections avals des adiers submersibles et l'enceinte des déversoirs. Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution.

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, les outils. la main d'oeuvre et toute sujétion. Le ramassage et la mise en place des pierres ne sont pas rétribués par ce prix et seront effectués par les populations.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

## Prix 2.3 Piquet d'implantations

Fournis gratuitement par les populations.

#### Prix 2.4 Démolition -

Le Prix 2.4 rémunère les opérations de démolition, chargement sur camions, le transport et déchargement en un lieu agrée par l'Ingénieur des matériaux obtenus.

Le prix est forfaitaire.

Les diverses catégories de prix sont :

- prix 2.4 1 Démolition de ponceau d'une passe
- prix 2.4 2 Démolition de ponceau de deux passes
- prix 2.43 Démolition de ponceau de trois passes
- prix 2.4 1 Démolition de partie d'écluse

La rémunération de ce travail comprend la fourniture de tout le matériel et carburants nécessaires, les outils. la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est la pièce.

#### Prix 2.5 Béton de propreté

- Le Prix 2.5 rémunère les opérations de coffrage, la préparation du béton, le transport, le coulage, a mise en place vibrage et l'inition des bétons de propreté (B 200) pour ouvrages.
- Ce béton aum une résistance à la com<mark>pression d'au moins 200 kg/cm2 à 28 jours</mark>
- Les quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites dessinées sur les plans d'exécution.
- Aucun parement ne sera accordé pour les pompages et batardages éventuellement requis.
- La rémuneration de ce travail comprend la fourniture des matériaux, de tout le matériel et parburants necessaires, les outils. la main d'oeuvre et toute sujétion.

L'unité de mesure est le mètre cube (m3)

#### rix 2.6 Béton armé

- e Prix 2.6 rémunère les opérations de coffrage, ferraillage, la préparation du béton, le transport, coulage, la mise en place, vibrage et finition des bétons armés (BA 350) pour ouvrages.
- e béton aum une résistance à la compression d'au moins 350 kg/cm2 à 28 jours
- es quantités à prendre en compte pour paiement seront obtenues par les lignes et limites essinées sur les plans d'exécution.
- de cun paiement ne sera accordé pour les pompages et batardages éventuellement requis.
- à rémunération de ce travail comprend la fourniture des matériaux, de tout le matériel et arburants nécessaires, les outils, la main d'oeuvre et toute sujétion.
- unité de mesure est le mètre cube (m3)
- rix 2.7 Planche de bois pour batardeaux.
- Le Prix 2.7 rémunère les opérations de fourniture et pose de planches en bois rouge pour arardeaux des vidanges de tonds des déversoirs.
- es dimensions indiquées au bordereau de prix sont de :
- 0.8 x 0.8 x 0.06 m
- $0.4 \times 0.3 \times 0.06 \text{ m}$
- $0.4 \times 0.4 \times 0.06 \text{ m}$
- $0.4 \times 0.5 \times 0.06 \text{ m}$
- 'unité de mesures est la pièce

# BORDEREAU ESTIMATIF DES QUANTITES

# CHANTIER N° 1 : RETENUE COLLINAIRE DE BARANDAMA

Prix N°	Designation	Unité	Quantité	P.U.	Prix total
I. TER	 RASSEMENTS 				
1.2 1 1.2 2 1.3	Décapage Excavation Remblais	m3 m3	670 240		
1.31 1.32 1.33 1.34 1.62 1.7	Remblais en terre Remblais en latérite Remblais en argile Remblais en pierres : transport Enduit étanche sur grillage Fourniture d'eau d'arrosage	m3 m3 m3 m3 m2 m3	1400 362,6 258 117 482 418		
TOTAI	TERRASSEMENTS				
2. GEN	IE CIVIL				
2.1 2.2 2.21 2.22	Fouille d'ouvrages Remblais de raccordement Remblais en terre Remblais en pierres : transport	m3 m3 m3	57 54 5		
2.5 2.6 2.7	Béton de propreté 200 Béton armé 350 Planche de bois rouge de 0,8m	m3 m3	8,35 18,2		
2.9	x 0,8m x 0,06 m pour batardeaux Garde-fou métallique, fer carré de 20 Tuyau PVC Ø 300 Vanne papillon Ø 300	u m2 ml u	4 20 2		
TOTAL	GENIE CIVIL				
TOTAL	GENERAL			The second secon	The second secon

# CHANTIER N° 2: DIGUE ANTI-SEL KANDIALON-SEDECK

Prix N°	Designation	Unité	Quantité	P.U.	Deire to tal
I. TERI	RASSEMENTS		- Cauntite	1.0.	Prix total
1.2 1 1.2 2 1.3 1.31 1.32 1.33 1.34 1.62 1.7	Décapage Excavation Remblais Remblais en terre Remblais en latérite Remblais en argile Remblais en pierres : transport Enduit étanche sur grillage Fourniture d'eau d'arrosage	m3 m3 m3 m3 m3 m3 m2 m3	130 440 1437 595,6 0 107,4 0 490		
TOTAL	TERRASSEMENTS				
2. GEN	IE CIVIL				
2.2 2.21 .22 .4 .41 .42 .43 .44 .5 6	Fouille d'ouvrages Remblais de raccordement Remblais en terre Remblais en pierres : transport Démolition Ponçeau d'une passe Ponçeau de deux passes Ponçeau de trois passes Partie d'écluse Béton de propreté 200 Béton armé 350 Planche de bois rouge de 0,8m x 0,8m x 0,06 m pour batardeaux	m3 m3 m3 u u u u m3 m3	50,9 10,1 5,25 7,49 12,34		
)TAL	GENIE CIVIL				
TAL	GENERAL				

# CHANTIER N° 3 DIGUE DE RETENTION MAYOR-KANDIALON

Prix N°	Designation	Unité	Quantité	P.U.	Prix total
I. TERI	 Rassements				
1.2 1	Décapage		100		
1.2 2	Excavation	m3	120		
1.3	Remblais	m3	552		
1.31	Remblais en terre	2	1.401		
1.32	Remblais en latérite	m3 m3	1481 693,7		
1.33	Remblais en argile	m3	0		
1.34	Remblais en pierres : transport	m3			
1.7	Fourniture d'eau d'arrosage	m3	528		
	e e				
TOTAL	TERRASSEMENTS				
2. GEN	IE CIVIL				
2.1	Fouille d'ouvrages	m3	58,5		
2.2	Remblais de raccordement		00,0		
Lancas and the same of the sam	Remblais en terre	m3	22,1		
2.22	Remblais en pierres : transport	m3	2,25		
2.41	Ponçeau d'une passe	u	2		
2.42	Ponçeau de deux passes	u			
2.43	Ponçeau de trois passes Partie d'écluse	u			
	Béton de propreté 200	u	157 00		
	Béton armé 350	m3 m3	17,92		1
1	Planche de bois rouge de 0,8m	111.5	26,04		
1	x 0.8m x 0,06 m pour batardeaux	u	2		
			2		
OTAL	GENIE CIVIL				
	2 (Control of Control				
				PENDING	
OTAL	GENERAL				

## Prix en FCFA

# ESTIMATIF PAR CHANTIER

CHANTIER N° 4: DIGUE ANTI-SEL MAYOR- KANDIALON

Prix N°	Designation	Unité		P.U.	Prix total
I. TER	 RASSEMENTS				
1.2 1 1.2 2 1.3	Décapage Excavation Remblais	m3 m3	110 805		
1.31 1.32 1.33	Remblais en terre Remblais en latérite Remblais en argile	m3 m3 m3	893 355,4 0		
1.34	Remblais en pierres : transport Fourniture d'eau d'arrosage	m3 m3	107,4 296		
TOTAI	TERRASSEMENTS				
2. GEN	I IE CIVIL I				
2.1 2.2	Fouille d'ouvrages Remblais de raccordement	m3	57		3
2.21 2.22 2.4	Remblais en terre Remblais en pierres : transport Démolition	m3 m3	54 4,5		
2.41 2.42 2.43	Ponçeau d'une passe Ponçeau de deux passes Ponçeau de trois passes	u u			
2.44 2.5 2.6	Partie d'écluse Béton de propreté 200 Béton armé 350	u m3	12,6		
2.7	Planche de bois rouge de 0,4m x 0,5m x 0,06 m pour batardeaux	m3 u	18,6		4
TOTAL	GENIE CIVIL				
гота	GENERAL				

# CHANTIER N° 5 : DIGUETTES EN COURBES DE NIVEAU (MAYOR)

Prix N	N° Designation	Unité	Quantité	P.U.	Prix total
L TE	 RRASSEMENTS				The state of the s
1 2 1					
1.2.1	Décapage Remblais	m3	860		
1.31	Remblais en terre	m3	1320		
1.32	Remblais en latérite	m3	81,4		
1.33	Remblais en argile	m3			
1.8	Remblais en pierres : transport Eau d'arrosage	m3 m3	264		
	a mooning o	1115	204		
TOTA	 AL TERRASSEMENTS		-		
1017					
2. GE	NÏE CIVIL I		a		
2.1	Fouille d'ouvrages	m3	22		ż
2.2	Remblais				
2.21	Remblais en sable	m3	3		
2.4	Remblais en pierres : transport Démolition	m3	5		
2.41	Ponçeau d'une passe	u	1		
	Ponçeau de deux passes	u			
	Ponçeau de trois passes Partie d'écluse	u			
2.5	Béton de propreté 200	m3			
2.6	Béton armé 350	m3			,
2.7	Planche de bois rouge de 0,4m		70		
2.11	x 0.3m x 0,06 m  Maçonnerie d'agglos en ciment	m2	50 20		
	aggios en ennent	1112	20		
COTTA	I CENTE CIVII				
OIA	L GENIE CIVIL				
OTA	L GENERAL				
-		And the same of th			

# CALENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX

# CACENDRIER PREVISIONNEL DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VALLEE DE MAYOR

	TRAVAUX / MOIS (1992)	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI
CH. I	RETENUE DE BARANDAMA					
	TERRASSEMENT					
	GENIE CIVIL			1	, ,	
CH 2	DIGUE KANDIALON -SEDECK					
	TERRASSEMENT	***************************************				
	GENIE CIVIL		1			
CH 3	RETENUE MAYOR-KANDIALON					
	TERRASSEMENT	***************************************				
	GENIE CIVIL	-				
CH 4	DIGUE MAYOR-KANDIALON					
	TERRASSEMENT					
	GENIE CIVIL					
CH 5	DIGUETTES DE MAYOR					
	TERRASSEMENT					
	GENIE CIVIL			***************************************		

# VALLEE DE MAYOR

CHANTIER	PLAN N°	TITRE	REMARQUES
	1	HIRE	REMARQUES
CHANTIER 1			
BARRAGE DE BARANDAMA	I.1. 1 /4	CUVETTE DE BARANDAMA: PLAN TOPO	
		BARRAGE DE BARANDAMA: PROFIL EN LONG ET VUE EN PLAN	
	I.1.3 /4	PROFILS EN TRAVERS DU BARRAGE	1
	I.1.4 /4	EVACUATEUR DE CRUE: VUE EN PLAN ET COUPES	
CHANTIER 2	and the second s		
BARRAGE ANTI-SEL DE	1.2. 1 /5	VUE EN PLAN DE LA PISTE KANDIALON-SEDECK : PROFILS 1 à 8	İ
KANDIALON-SEDECK	I.2. 2 /5	VUE EN PLAN DE LA PISTE KANDIALON-SEDECK : PROFILS 9 à 17	
	I.2. 3 /5	PROFIL EN LONG DE LA PISTE KANDIALON-SEDECK : PROFILS 1 à 17	1
	I.2. 4 /5	PISTE KANDIALON-SEDECK: PROFILS EN TRAVARS 1 à 17	
		PASSAGE BUSE A TROIS PASSES: VUE EN PLAN	
CLYA DEPUED O			1
CHANTIER 3			
DIGUE MAYOR- KANDIALON		PLAN TOPO DE LA CUVETTE AMONT	
The state of the s		VUE EN PLAN DE LA PISTE MAYOR KANDIALON: PROFILS 1 à 5	
No. of the contract of the con	1.3.3 /6	VUE EN PLAN DE LA PISTE MAYOR KANDIALON: PROFILS 6 à 9	
	13.5 /6	VUE EN PLAN DE LA PISTE MAYOR KANDIALON : PROFILS 9 à 14 PROFILS EN TRAVERS PISTE MAYOR KANDIALON : PROFILS 1 à 14	
	13 6 /6	RADIER SUBMERSIBLE: VUE EN PLAN, COUPES, DETAILS	A FAIRE
	2.0.0 70	TOTALER CODINERCIDES. VOE EN PLAN, COOPES, DETAILS	IDEM CH. 4
CHANTIER 4	,		
BARRAGE ANTI-SEL DE	I.4. 1 /2	PROFIL EN TRAVERS DU MARIGOT A L'ENDROIT DU BARRAGE	
MAYOR- KANDIALON	1.4. 2 /2	RADIER SUBMERSIBLE : VUE EN PLAN, COUPES, DETAILS	
CHANTIER 5			
DIGUETTES DE MAYOR	1.5.1		A FAIRE
THE PARTY OF THE P	- Inches		

